

Commissions parlementaires

Commission de la culture et de l'éducation

Consultation générale

Projet de loi n^o 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

La Commission de la culture et de l'éducation est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 mars 2013 dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n^o 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives. Ce projet de loi est disponible sur la page Web de la Commission à l'adresse www.assnat.qc.ca. On peut également l'obtenir en s'adressant à la secrétaire de la Commission.

Tout citoyen ou tout organisme souhaitant s'exprimer sur ce sujet doit transmettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 11 février 2013. Les mémoires doivent être de format lettre et être transmis par courrier électronique (PDF non verrouillé ou Word). Ils peuvent également être expédiés par la poste ou déposés à la réception du Secrétariat des commissions. Ils doivent être accompagnés d'un résumé de leur contenu.

Les citoyens qui ne transmettent pas de mémoire, mais qui désirent être entendus lors des auditions publiques, peuvent adresser une demande d'intervention à la secrétaire de la Commission au plus tard le 11 février 2013. Cette demande doit être accompagnée d'un court exposé résumant la nature de l'intervention.

La Commission choisira, parmi les citoyens et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire et parmi les citoyens qui ont fait une demande d'intervention, ceux qu'elle entendra.

Veillez noter qu'à moins d'une décision contraire de la Commission, les mémoires seront rendus publics, de même que tous les renseignements personnels qu'ils contiendront, et seront déposés sur la page Web de la Commission.

Enfin, veuillez noter que les dates de réception des mémoires et de demandes d'intervention ou de début des auditions pourraient être modifiées. Le cas échéant, l'information sera rendue publique dans le site Internet de l'Assemblée nationale et aucun autre avis ne sera publié dans les journaux.

À compter du 12 février 2013, il sera également possible de participer à une consultation en ligne sur le site de la Commission au www.assnat.qc.ca. Les réponses au questionnaire en ligne seront acheminées aux membres de la Commission ainsi qu'à la ministre responsable de la Charte de la langue française, M^{me} Diane De Courcy, qui fera partie de la Commission pour la durée du mandat.

Les mémoires, les demandes d'intervention, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M^{me} Louise Cameron, secrétaire par intérim de la Commission de la culture et de l'éducation, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248

Courriel : cce@assnat.qc.ca

Numéro sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (377-8837)

58691